

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 11 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis, à la mairie de Vieux-Rouen-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur BORGEO Bruno, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Claude BENOIT (pouvoir de Monsieur Christophe CHOQUART), Monsieur Gérard BRECQ, Monsieur Bruno BORGEO, Monsieur Jérôme CHARLES, Madame Érika DUFOSSÉ, Monsieur Vincent GENTY, Madame Nouara KASMI, Madame Valérie MACRÉ (pouvoir de Monsieur Frédéric FOURNIER), Monsieur Rémi MERCIER, Madame Véronique PLUCHART-HEDIER et Monsieur Jean-Michel SUARD.

Étaient excusés : Monsieur Christophe CHOQUART, Monsieur Frédéric FOURNIER, Monsieur Alain LE GAC et Madame Julia WYGAS.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BENOIT.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 13

Date de la convocation : 3 avril 2025 - Date d'affichage : 3 avril 2025

**OBJET : Obligation pour tout bien à vendre de faire effectuer un diagnostic
d'assainissement collectif - Délibération 2025-14**

A la demande du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement « entre Bresle et Yères » (SMAEPABY), Monsieur le Maire rappelle que lors de la vente d'un bien le code de la Santé publique prévoit l'obligation pour le vendeur d'effectuer un diagnostic technique de son assainissement non collectif. Cependant, rien n'est obligatoire pour le cas où l'immeuble serait raccordé à un assainissement collectif.

En étendant l'obligation de contrôle aux assainissements collectifs, le SMAEPABY pourrait vérifier de manière systématique que l'immeuble est correctement raccordé au réseau d'assainissement collectif et que notamment, l'évacuation des eaux pluviales est bien séparée de l'évacuation des eaux usées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal demande l'obligation pour tous les biens à vendre de faire effectuer par le SMAEPA « Entre Bresle et Yères » un diagnostic d'assainissement collectif.

Pour extrait conforme, à Vieux-Rouen-sur-Bresle, le 11 avril 2025

